MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

8ème année n° I4

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON, AUDE, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 52 38 57

Ière et 2ème Editions n° 8
3ème Edition n° 5
4ème Edition n° 6

18 Mai 1960

AVERTISSEMENT

Zones I, II, III, IV

CARPOCAPSE

La température crépusculaire reste au-dessus du seuil critique , tandis que les éclosions en élevage et les captures par piégeage ont commencé.

Compte-tenu de ces facteurs, nous recommandons l'exécution d'un traitement protecteur des jeunes fruits. Ce traitement doit être réalisé entre le 25 et le 30 mai.

Ce traitement est à renouveler :

a/ en fonction de la persistance d'efficacité indiquée par le fabricant.

b/ après une pluie de 10 mm.

INFORMATIONS

Zones I, II, III, IV

TAVELURE

Les pluies du 17 et du 18 mai peuvent faire "repartir" la maladie. La réalisation d'un traitement mixte est donc souhaitable dans tous les vergers.

OIDIUM

La maladie s'est étendue largement au cours des dernières semaines. Il faut couper les pousses malades et exécuter des traitements répétés.

A NOS ABONNES

Certains bulletins en date du 9 mai ont été numérotés par erreur n° 12 pour les 3ème et 4ème éditions : il s'agissait du n° I3.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux,

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des
Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

P318

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon, 16, rue de la République, Montpellier - Le Gérant : TROUILLON. - Autorisation du 6 mars 1956. Reproduction, adaptation réservées.

Départements des Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard

Ministère de l'Agriculture

STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS VITICOLES

Ecole Nationale d'Agriculture de MONTPELLIER

Montpellier le I7 mai I960

NOTE n° 5

COCHYLIS -

Le vol de première génération de cochylis vient d'avoir lieu. Il a été important dans le nord du département du Gard (Pont-St-Esprit).

Le traitement curatif qui s'y rapporte est à effectuer à partir du 18 mai avec un produit à base de parathion, diazinon, malathion.

MILDIOU -

Les premières manifestations de la maladie constatées dans l'Aude, le Gard et l'Hérault particulièrement dans le secteur St-Thibéry, Florensac, Bessan, Agde ne se sont pas étendues.

Toutefois, les germes latents portés par les rameaux atteints pourraient, à la faveur de pluies imprévisibles, occasionner des attaques localisées dans les vignobles de ces régions.

Il y a donc lieu, et malgré le temps sec actuel, de ne pas laisser sans protection une végétation dont la croissance est maintenant très rapide.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles,

G.BERNON